

GE_GERICHTE DAS/215/2014 vom 8. September 2014

GE Cour de justice, 2014-09-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_DAS_215_2014

FR: GE_GERICHTE DAS/215/2014 du 8 septembre 2014

IT: GE_GERICHTE DAS/215/2014 del 8 settembre 2014

Erwägungen

E. 14

octobre 2014); Que le recourant ne produit aucune pièce contredisant ce certificat médical; Qu'il n'allègue pas non plus que la vente de sa collection _____ au prix de 25'000 fr. serait contraire à ses intérêts, compte tenu de son état de santé; Qu'il ne ressort par ailleurs pas de la procédure que la ratification de ladite vente par le Tribunal de protection serait contraire aux intérêts du recourant; Que le recours est donc infondé; il sera rejeté dans la mesure de sa recevabilité; Que les frais de la procédure de recours, arrêtés à 300 fr., seront mis à la charge du recourant qui succombe (art. 450f CC; 106 CPC; 31 al. 1 let. d LaCC); Qu'ils seront compensés avec l'avance déjà versée, qui restera acquise à l'Etat de Genève. * * * * *

- 5/5 -

C/25300/2013-CS PAR CES MOTIFS, La Chambre de surveillance : Rejette en tant qu'il est recevable le recours formé par A_____ contre l'ordonnance DTAE/3864/2014 rendue le 14 août 2014 par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant dans la procédure C/25300/2013. Arrête les frais du recours à 300 fr., les met à la charge de A_____ et dit qu'ils sont entièrement compensés avec l'avance versée, qui reste acquise à l'Etat de Genève. Siégeant : Monsieur Cédric-Laurent MICHEL, président; Monsieur Jean-Marc STRUBIN et Madame Paola CAMPOMAGNANI, juges; Madame Carmen FRAGA, greffière.

Indication des voies de recours :

Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), la présente décision peut être portée dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.